



Féchy, le 5 juillet 2017

MUNICIPALITÉ
DE
1173 FÉCHY

—
Séance du 19 septembre 2017

<p align="center">Préavis n° 5/2017 relatif au nouveau règlement des sépultures et du cimetière de Féchy</p>

AU CONSEIL GÉNÉRAL DE FÉCHY

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le règlement communal actuel a été adopté par le Conseil général le 17 avril 1980 et approuvé par le Conseil d'Etat le 19 décembre 1980.

En date du 1^{er} octobre 2012, un nouveau règlement cantonal est entré en vigueur, soit le « règlement sur les décès, les sépultures et les pompes funèbres » (RDSPF).

Il y a donc lieu de l'adapter à ce nouveau règlement et de procéder à de petites modifications depuis son entrée en vigueur. Ce nouveau règlement est élaboré sur la base du RDSPF en y ajoutant les éléments propres à notre commune.

Il a été présenté à la juriste du Service de la Santé Publique pour contrôle et a été déclaré conforme aux dispositions légales en vigueur.

Mise à part les modifications nécessaires liées au nouveau règlement cantonal, le règlement communal tient compte désormais des différentes sections, inexistantes en 1980, telles que les tombes cinéraires à la ligne ainsi que le Jardin du Souvenir. En outre, la Municipalité a souhaité créer une section enfant dont la durée a été fixée à 50 ans.

De plus, la Municipalité a décidé d'élaborer le tarif des taxes et émoluments à percevoir dans le cadre de l'application du nouveau règlement et qui est joint à ce préavis à titre informatif.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons à prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Féchy

- vu le préavis municipal n° 5/2017,
- entendu le rapport de la commission ad hoc chargé de son étude,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

Décide

- d'approuver le nouveau règlement des sépultures et du cimetière de la Commune de Féchy ;
- d'en fixer l'entrée en vigueur dès son approbation par le Chef du département de l'action sociale ;
- d'abroger toute disposition antérieure ;

La Municipalité remercie par avance le Conseil Général et vous présente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, ses meilleures salutations.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 25 juillet 2017.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

la Secrétaire



Andreas Meyer

Katyla Labhard